



Assemblée

Distr. générale
19 juillet 2007
Français
Original : anglais

Treizième session
Kingston (Jamaïque)
9-20 juillet 2007

Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée à la treizième session

1. La treizième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, de la 108^e à la 113^e séance, a eu lieu à Kingston du 9 au 20 juillet 2007.

Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 108^e séance, le 9 juillet 2007, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa treizième session (ISBA/13/A/1).

Élection du Président et des Vice-Présidents

3. À la 108^e séance, Olufolajimi Modupe Akintola (Nigéria) a été élu Président de l'Assemblée pour la treizième session. À l'issue de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Honduras (États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Roumanie (États d'Europe orientale), de la République de Corée (Asie) et des Pays-Bas (États d'Europe occidentale et autres États) ont été élus Vice-Présidents.

Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs et rapport de la Commission

4. L'Assemblée a élu une Commission de vérification des pouvoirs conformément à l'article 24 de son règlement intérieur. La Commission comprenait les pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Chine, Guyane, Japon, Kenya, Malte, Panama et Pologne. La Commission a élu M. Dean Bialek (Australie) à sa présidence. Elle a tenu une séance le 17 juillet 2007.

5. La Commission a examiné les pouvoirs des représentants participant à la treizième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'une note du Secrétariat datée du 17 juillet 2007 sur l'état de ces pouvoirs. Son rapport (document ISBA/13/A/4) a été adopté par l'Assemblée à la 113^e séance, le 20 juillet 2007. La décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs est contenue dans le document ISBA/13/A/5.

Rapport annuel du Secrétaire général

6. À la 109^e séance, le 12 juillet 2007, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/13/A/2), en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Après avoir rendu compte des travaux menés par l'Autorité au cours de l'année écoulée, il a passé en revue le programme de travail pour 2005-2007 et présenté le programme de travail proposé pour la période 2008-2010.

7. Le Secrétaire général a précisé que, au 1^{er} mai 2007, on comptait 153 parties à la Convention et 127 parties à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention. Il a rappelé aux 26 membres qui sont parties à la Convention mais n'ont pas encore adhéré à l'Accord de 1994, qu'ils devraient ratifier cet Accord, et prié instamment tous les membres de ratifier les deux instruments afin d'atteindre l'objectif d'une participation universelle.

8. Le Secrétaire général a souligné qu'il est important que les membres participent aux travaux de l'Autorité; en raison du problème récurrent de la faible participation aux réunions, où le quorum ne peut donc être atteint, il serait facile, a-t-il dit, de remettre en question les décisions des organes de l'Autorité, même si ces décisions ont été prises par consensus. Il a donc prié les présidents des groupes régionaux de soulever la question au sein de leurs groupes respectifs.

9. Pour ce qui est des travaux de fond de l'Autorité, le Secrétaire général a dit que, au cours de la période 2008-2010, ils porteraient comme précédemment sur des questions scientifiques et techniques afin de permettre à l'Autorité de s'acquitter des fonctions qui lui incombent au titre de la Convention et de l'Accord de 1994, et en particulier de promouvoir une meilleure connaissance des effets potentiels de l'exploitation minière des fonds marins sur l'environnement.

10. Il a annoncé que le Secrétariat utiliserait les résultats des ateliers scientifiques internationaux organisés avec succès par l'Autorité et développerait la collaboration internationale dans le domaine de la recherche scientifique marine. À la lumière des faits nouveaux survenus dans le secteur des minéraux marins, l'Autorité suivrait de près l'évolution des activités d'exploitation des ressources minérales des fonds marins.

11. Le Secrétaire général a dit que l'Autorité continuerait de s'acquitter de ses fonctions de surveillance concernant les huit contractants et que son rapport sur l'examen quinquennal serait présenté au Conseil. L'Autorité continuerait aussi d'aider le plus possible la Commission juridique et technique, comme elle l'a fait par le biais d'experts ces deux dernières années pour aider la Commission à élaborer les projets de règlements en cours. S'agissant de la taille et de la composition de la Commission juridique et technique et du processus des futures élections, le Secrétaire général a ajouté qu'il serait souhaitable d'adopter un système échelonnant l'élection des membres afin d'assurer la continuité de la Commission. Il a demandé aux membres de réfléchir à la possibilité d'apporter les modifications indiquées dans sa note du 4 juin 2007 (ISBA/13/C/2).

12. Le Secrétaire général a déclaré que deux des activités importantes de l'Autorité étaient la création de la base de données centrale et l'établissement d'un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton. Le secrétariat étudiera les faits nouveaux relatifs à

l'exploitation des ressources du plateau continental au-delà de 200 milles marins, comme il est prévu au paragraphe 4 de l'article 82 de la Convention.

13. Le Secrétaire général a annoncé que trois ateliers internationaux seraient organisés par l'Autorité au cours des trois années à venir : l'un pour examiner les résultats du projet de modèle géologique, un autre sur la collaboration en matière de recherche scientifique marine et le troisième sur la normalisation des données environnementales relatives aux gisements de sulfures polymétalliques dans la Zone.

14. Le Secrétaire général a déclaré que l'Autorité continuerait à travailler avec la communauté scientifique internationale et avec les contractants afin de déterminer les questions susceptibles de faire l'objet d'une collaboration internationale; après ses ateliers, l'Autorité explore actuellement la possibilité de collaborer avec le Census of Marine Life (Centre d'études de la vie marine).

15. Comme par le passé, l'Autorité recueillera des informations et s'emploiera à établir et mettre au point des bases de données de caractère scientifique et technique, y compris des bases de données sur l'environnement qui couvriront les trois ressources minérales étudiées.

16. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée que, au 13 avril 2007, 23 États membres avaient établi des missions permanentes auprès de l'Autorité et que, au 13 juin 2007, 23 membres étaient parties au Protocole sur les privilèges et immunités. Il a souligné l'importance du Protocole pour les représentants des États membres qui participent aux réunions, auxquels il assure une protection dans l'exercice de leurs fonctions et pendant leurs déplacements.

17. Le Secrétaire général a déclaré que l'Autorité entretenait des relations de travail satisfaisantes avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ainsi qu'avec d'autres organismes participant aux activités, dont le réseau ONU-Océans et l'Atlas des océans de l'ONU (UN-Atlas). En avril 2007, le Tribunal international du droit de la mer avait tenu un deuxième atelier régional sur son rôle dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer, dans les locaux de l'Autorité, et notamment une session d'information sur les aspects juridiques et techniques des travaux de l'Autorité.

18. Le Secrétaire général a rappelé à l'Assemblée qu'en 2006 l'Autorité avait adopté un budget de 11 782 000 dollars pour l'exercice financier 2007-2008. Au 30 juin 2007, l'Autorité avait reçu 82 % des contributions régulières. Le Secrétaire général a prié les 40 États qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de leurs contributions. Il a aussi informé l'Assemblée que, pour la période 1998-2006, les arriérés s'élevaient à 302 218 dollars des États-Unis. Il a rappelé aux États membres que, conformément à l'article 184 de la Convention et à l'article 80 du Règlement intérieur de l'Assemblée, un membre de l'Autorité en retard dans le paiement de ses contributions ne peut participer au vote si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années précédentes.

19. Le Secrétaire général a remercié les membres qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale volontaire, notamment l'Espagne qui a versé récemment 20 018 dollars des États-Unis, et prié les autres membres d'envisager des contributions. S'agissant du Fonds de dotation de l'Autorité, le Secrétaire général a rappelé qu'il avait été créé en 2006 pour promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone et offrir des possibilités de formation à des

spécialistes scientifiques qualifiés de pays en développement. Il a ajouté que le mandat et le Règlement intérieur du Fonds avaient été soumis à la Commission des finances pour examen au cours de la présente session et que, après avoir été examinés par le Conseil, ils seraient transmis à l'Assemblée qui les examinerait.

20. Le Secrétaire général a rappelé que l'Autorité avait une bibliothèque très complète et un site Web pour les États membres et autres personnes intéressées et que le nombre des demandes de renseignement sur des sujets divers augmentait chaque année. Il a mentionné les publications périodiques de l'Autorité qui comprennent le recueil de décisions, le manuel et les comptes rendus d'atelier. Le site Web a été amélioré récemment de manière à offrir des fonctionnalités accrues aux utilisateurs.

21. À propos du rapport annuel du Secrétaire général, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chine, Espagne, Ghana, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Viet Nam, ainsi que la délégation de l'ONU qui participe aux débats en qualité d'observateur.

22. Les membres se sont déclarés satisfaits de ce rapport détaillé et ont appuyé les travaux qui ont été menés au cours de la période 2005-2007, travaux dont ils ont estimé qu'il y avait lieu de se féliciter. Une délégation, tout en appréciant le degré de détail des travaux scientifiques du prochain programme triennal, a émis l'opinion que la recherche scientifique marine devrait rester le principal centre d'intérêt de l'Autorité. D'autres délégations ont estimé qu'il convenait de synchroniser ces travaux avec l'adoption des règlements sur les sulfures polymétalliques et les encroûtements de ferromanganèse riches en cobalt. Le modèle géologique des ressources de nodules polymétalliques dans la Zone de Clarion-Clipperton a suscité un intérêt considérable et plusieurs délégations ont souhaité qu'on établisse aussi un modèle de ces ressources pour le bassin central de l'océan Indien.

23. S'agissant des bases de données environnementales, l'Autorité a été invitée à développer la base de données centrale. Les résultats du projet Kaplan ont été accueillis avec une grande satisfaction et il a été demandé que le rapport final soit disponible pour les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

24. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de la bibliothèque de l'Autorité et ont fait l'éloge de son nouveau site Web. Une délégation a demandé que les documents officiels des 10 premières sessions soient mis à disposition sur le site.

25. Pour ce qui est des relations avec le pays hôte, le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Autorité internationale des fonds marins conclut actuellement un accord officiel avec l'Autorité sur la question de l'emploi des conjoints des fonctionnaires.

26. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le réseau ONU-Océans et sa contribution aux questions relatives au droit maritime et au droit de la mer. Le Secrétaire général a répondu que cet organe était chargé de coordonner les travaux du système des Nations Unies sur les océans afin d'éviter le chevauchement des activités. Au cours des années précédentes, le groupe avait traité de questions telles

que le tsunami. Le réseau ONU-Océans conduit ses travaux par le biais d'équipes spéciales au sein desquelles sont représentées les institutions concernées et qui ont une durée de vie limitée. Un site Web appelé UN-Atlas a été constitué dans le cadre du réseau ONU-Océans et l'Autorité y participe. Plusieurs délégations ont jugé très utiles les ateliers techniques et scientifiques de l'Autorité. La délégation indonésienne a remercié le Secrétaire général d'avoir organisé récemment un séminaire à Manado (Indonésie). Certaines délégations ont souhaité savoir si des ateliers pouvaient ou non avoir lieu dans des pays autres que la Jamaïque afin de faire mieux connaître les travaux de l'Autorité. Le Secrétaire général a déclaré que, en réponse à des demandes exprimées précédemment, l'Autorité avait prévu d'organiser des séminaires au Brésil et au Nigéria en 2007, mais que le séminaire du Brésil avait été reprogrammé pour la première moitié de 2008 et que, pour le séminaire du Nigéria, en raison des élections qui ont eu lieu récemment dans le pays, il attendait des renseignements ou la communication des nouvelles dates.

27. Des délégations ont instamment prié les 26 membres de l'Autorité qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à l'Accord de 1994 (voir le paragraphe 7 ci-dessus). Elles se sont félicitées de ce que le Bélarus, le Lesotho, Moldova, le Monténégro, le Maroc et Nioué soient devenus membres de l'Autorité en 2006 et 2007.

28. Certaines délégations ont prié instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité. Le Brésil a annoncé qu'il espérait ratifier ce Protocole d'ici la fin de l'année et que la question était examinée par son cabinet.

29. En ce qui concerne la section du rapport du Secrétaire général concernant le budget et les finances (ISBA/13/A/12, sect. VIII), les pays qui sont en retard pour verser leurs contributions aux dépenses administratives de l'Autorité ont été instamment priés de s'acquitter de leurs arriérés.

30. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'action du Fonds de contribution volontaire en notant qu'il avait facilité la participation de membres de pays en développement aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances.

31. La création d'un Fonds de dotation spécial pour la promotion de la recherche scientifique marine a été bien accueilli par de nombreuses délégations qui ont fait remarquer qu'il aiderait les spécialistes scientifiques de pays en développement à participer aux activités menées dans la Zone et renforcera ainsi la notion de patrimoine commun de l'humanité. Le représentant du Sénégal a informé l'Assemblée que son pays établirait une mission permanente à la Jamaïque dans le courant de 2007.

32. Un certain nombre de délégations ont remercié le pays hôte de son appui à l'Autorité et de l'accueil qu'il réserve aux représentants aux sessions.

33. En ce qui concerne la faible participation aux sessions de l'Autorité, l'appel lancé par le Secrétaire général aux délégations pour qu'elles persuadent leurs collègues de la nécessité de participer à ces réunions a été bien reçu. Après avoir appuyé les efforts qui sont déployés à cet effet par le Secrétaire général, des délégations ont suggéré d'autres solutions, par exemple : modifier les dates des réunions de l'Autorité, encourager les représentants des États Membres qui participent aux travaux de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à participer aux travaux de l'Autorité, fournir des ordres du jour

annotés des réunions de l'Autorité sur support papier aux missions et dans les capitales, et faire comprendre aux États parties sans littoral que la notion de patrimoine commun de l'humanité s'applique également à eux.

34. À la 111^e séance de l'Assemblée, le 18 juillet 2007, la Jamaïque a organisé une cérémonie au cours de laquelle la grande salle du centre de conférence de la Jamaïque a reçu le nom de « Kenneth Rattray Conference Room » en mémoire de M. Kenneth Rattray, juriste remarquable et Rapporteur général de la Conférence sur le droit de la mer. Cette cérémonie a eu lieu en présence du Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur, M. G. Anthony Hylton et de la famille du regretté M. Rattray. Le Président de l'Assemblée a accueilli les invités et a rappelé que M. Rattray avait été une personnalité éminente et respectée du droit international.

35. Le Secrétaire général a déclaré qu'il était normal que la grande salle du centre de conférence soit dédiée à la mémoire de M. Rattray car ainsi, M. Kenneth Rattray resterait dans l'histoire de la Jamaïque et dans celle de l'Autorité internationale des fonds marins.

36. M. G. Anthony Hylton, sénateur, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, a déclaré que M. Rattray avait été à la fois un grand diplomate et un excellent juriste et que son engagement au service du droit international avait fait de lui une personnalité exceptionnelle. Il a dit que M. Rattray serait sans doute fier des progrès qui ont été accomplis par l'Autorité en vue de mettre en place un cadre réglementaire pour la mise en valeur future des ressources minérales de la Zone internationale des fonds marins. Faisant remarquer que 2007 marquait le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à Montego Bay (Jamaïque), il a déclaré que, pour le Gouvernement jamaïcain, cette cérémonie permettait d'honorer comme elle le mérite la mémoire de M. Rattray.

37. Les présidents des groupes régionaux, le Royaume-Uni au nom de l'Europe occidentale, l'Afrique du Sud au nom du Groupe de l'Afrique, l'Inde au nom du Groupe de l'Asie, la Pologne au nom du Groupe de l'Europe orientale et le Honduras au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ont rendu hommage à M. Rattray en tant que fondateur du droit de la mer et de l'Autorité, qui a le premier établi le principe selon lequel l'océan et ses ressources, au-delà des limites des juridictions nationales, doivent être considérés comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité.

38. Le fils de M. Rattray, Kenneth Rattray, a remercié l'Assemblée de l'honneur fait à son père; il a exprimé l'espoir que les travaux resteraient imprégnés de l'esprit, de la philosophie et du dévouement du « gardien du patrimoine commun de l'humanité ».

Rapport et recommandations du Comité des finances

39. À sa 112^e séance, le 19 juillet 2007, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances (ISBA/13/A/3-ISBA/13/C/5) ainsi que les recommandations qu'il contient à l'intention de l'Assemblée et du Conseil.

40. Après cet examen, l'Assemblée a décidé de nommer le cabinet Deloitte & Touche comme vérificateur indépendant de l'Autorité pour 2007 et 2008. Elle a approuvé le montant des contributions régulières que verseront le Bélarus, le

Lesotho, Moldova, le Monténégro, le Maroc et Nioué, qui sont devenus membres en 2006 et 2007, au budget administratif de l’Autorité et au fonds de roulement pour 2006 et 2007, selon les recommandations de la Commission des finances au paragraphe 11 de son rapport.

41. Pour ce qui est de l’avance de 135 000 dollars des États-Unis au Fonds d’affectation spéciale volontaire, prélevée sur les droits versés par les investisseurs pionniers enregistrés conformément à la résolution II de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer depuis la création du Fonds, l’Assemblée a adopté la recommandation figurant au paragraphe 7 du rapport de la Commission des finances.

42. S’agissant des conditions d’emploi du Secrétaire général, l’Assemblée a adopté la recommandation figurant au paragraphe 13 du rapport de la Commission des finances selon laquelle le mandat de quatre ans commence le 1^{er} janvier de l’année suivant l’élection et se termine le 31 décembre de la quatrième année.

Mandat, principes directeurs et procédures du Fonds de dotation de l’Autorité internationale des fonds marins

43. À sa 112^e séance, l’Assemblée, sur recommandation de la Commission des finances, a décidé d’adopter le mandat, les principes directeurs et les procédures du Fonds de dotation de l’Autorité internationale des fonds marins. Cette décision est reproduite dans le document ISBA/13/A/6 qui contient également le mandat, les principes directeurs et les procédures du Fonds de dotation de l’Autorité internationale des fonds marins.

Date de la prochaine session de l’Assemblée

44. La prochaine session de l’Assemblée aura lieu du 26 mai au 6 juin 2008.